

Termes & Conditions relatifs à l'offre de parrainage Swissquote Bank SA

En parrainant une personne, vous acceptez les termes et conditions de l'offre proposée par Swissquote Bank SA.

Conditions de l'offre

- Le parrain profite d'un « Trading Credit » d'une valeur de CHF 100 par personne parrainée.
- La personne parrainée profite également d'un « Trading Credit » d'une valeur de CHF 100.
- Le «Trading Credit» n'est remis que si toutes les conditions suivantes sont remplies cumulativement :
 1. Le compte ouvert par la personne parrainée doit être un compte de **Trading sur lequel CHF 100 minimum ont été versés.**
 2. Pour que le parrainage soit valable, le numéro du parrain doit être indiqué dans le formulaire d'ouverture de compte.
 3. Les **documents d'ouverture de compte de la personne parrainée** (y compris la copie certifiée conforme d'une pièce d'identité) doivent être renvoyés, complets et dûment signés, à Swissquote Bank SA.
- La validité du «Trading Credit» expire trois mois après son attribution.
- Le «Trading Credit» est valable uniquement sur les produits et les marchés boursiers qui se traitent électroniquement sur le site Internet ou via l'application mobile de Swissquote. L'offre n'est pas valable pour les ordres exécutés par téléphone.
- Le «Trading Credit» ne s'applique pas au trading de **crypto-monnaies** ainsi qu'au **change de devises.**
- Le versement du Trading Credit sur le compte peut prendre jusqu'à 24 heures.

Bénéficiaires de l'offre

- Cette offre s'adresse uniquement aux **clients privés** ayant un compte de **Trading** auprès de Swissquote Bank SA.
- Cette offre ne s'adresse ni aux clients de gestionnaire de fortune, ni aux gestionnaires de fortune, ni aux entreprises.
- Cette offre de parrainage Trading n'est pas valable pour les titulaires d'un compte d'épargne, de Robo-Advisory ou de Forex.

Généralités

- L'offre n'est destinée ni à la diffusion aux Etats-Unis, ni aux US-Persons, ni aux personnes n'ayant pas le droit d'accéder à cette offre en raison de règles de droit propres à leur pays de domicile ou de siège.
- L'offre est maintenue dans la limite des stocks disponibles. Seuls les clients qui auront le plus rapidement rempli les conditions susmentionnées seront servis.
- Toute personne parrainée profitant d'un « Trading Credit » de CHF 100 ne pourra bénéficier d'une autre offre promotionnelle.
- Swissquote Bank SA se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter ou d'annuler l'offre à sa libre appréciation, à tout moment, sans préavis et sans engager sa responsabilité.
- Le produit offert n'est ni repris, ni échangé, ni converti en espèce.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de cette offre. La voie juridique est exclue.

Nous vous rendons attentif au fait que toute personne parrainée consent à ce que son parrain reçoive un «Trading Credit» et qu'en conséquence, il soit informé de son ouverture de compte auprès de Swissquote Bank.

«Trading Credit»

Le «Trading Credit» est un montant virtuel, d'une valeur variable, disponible sur votre compte de Trading dès son ouverture. Lors d'une transaction électronique, les frais de courtage liés à cette opération sont déduits automatiquement du «Trading Credit» et ce jusqu'à concurrence de la somme disponible (exemple : si les frais de courtage sont de CHF 25.-, cette somme est déduite du montant disponible).

Le «Trading Credit» n'est pas convertible en cash et sa durée de validité est limitée dans le temps. À son échéance, il disparaît du compte même s'il n'est pas complètement utilisé.